

LE SÉNAT

Le mercredi 31 mars 1993

La séance est ouverte à 13 h 30 heures, le Président *pro tempore* étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE MANDAT ACTUEL DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais faire une déclaration quelque peu différente au sujet du nombre de jours qui reste avant le déclenchement des élections, pour la gouverne de ceux que cela intéresse. On en est maintenant rendu à 133 jours de «lâcheté politique» et «de mépris de la démocratie» de la part du gouvernement. Ce sont là les paroles du leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Murray, qui parlait, bien entendu, de quelqu'un d'autre.

Avant d'arriver au pouvoir, le premier ministre était tout à fait en faveur d'un mandat de quatre ans pour le gouvernement fédéral. Or, la dernière trouvaille que le premier ministre a faite pour priver les Canadiens d'élections après quatre ans, c'est le déclenchement d'un congrès à la direction de son parti. Il y aura donc un congrès, car le premier ministre a eu peur de soumettre son bilan aux Canadiens dans le cadre d'élections. Il a choisi de démissionner et, par la suite, il a affirmé à qui voulait l'entendre qu'il aurait remporté victoire s'il avait eu le courage de s'en remettre au bon jugement des Canadiens dans le cadre d'élections.

À compter du 12 juin prochain, un nouveau chef du Parti conservateur essaiera de trouver une nouvelle façon de priver les Canadiens d'élections. Il cherchera à retarder le plus possible le moment où les Canadiens auront la chance de se prononcer sur l'administration catastrophique durant huit ans des affaires du pays par le gouvernement actuel dont il aura fait partie.

Entre-temps, à l'horloge électorale, les jours continueront de s'écouler et les partisans du gouvernement dans cette enceinte peuvent compter les jours comme notre premier ministre moribond et pleutre comptait les votes en sa faveur dans les sondages. Je ne ferai plus le compte pour eux d'ici le couronnement du nouveau chef du Parti conservateur que M. Mulroney a choisi lui-même.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Avant que vous vous réjouissiez trop, je voudrais préciser qu'à l'occasion de la prochaine séance du Sénat suivant le couronnement en question, j'entends rappeler là encore au nouveau chef conservateur que chaque jour qui passe sans que les élections ne soient déclenchées est un autre

jour de lâcheté politique et de mépris de la démocratie, comme l'a si bien dit le sénateur Murray.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS AU CANADA

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'aimerais attirer votre attention sur une question très importante. Peut-être, certains d'entre vous n'avez pas entendu ou lu les nouvelles aujourd'hui. Nous nous battons depuis des années à propos du prix des médicaments, d'abord avec le projet de loi C-22, puis avec le projet de loi C-91. Or, le Conseil d'examen du prix des médicaments nous dit maintenant que le prix des médicaments brevetés est plus élevé au Canada que dans tous les autres pays du monde. Sur 177 médicaments examinés, 105 se vendent au Canada à un prix supérieur au prix médian appliqué dans sept autres pays industrialisés. Dans 24 p. 100 des cas, soit dans le cas de 42 produits, le prix des médicaments est plus élevé au Canada que dans les autres pays du monde.

Le président du Conseil d'examen du prix des médicaments estime que la situation est tellement grave qu'il a demandé au gouvernement d'examiner la question et de lui donner les pouvoirs supplémentaires nécessaires pour lui permettre de contrôler le prix des médicaments. J'espère que, dans le courant de la journée, peut-être au cours de la période des questions, le leader du gouvernement nous dira ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES TITULAIRES D'UNE CHARGE PUBLIQUE

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL PROPOSÉ—MESSAGE DES COMMUNES

Son Honneur le Président *pro tempore*: J'ai l'honneur d'annoncer que j'ai reçu des Communes le message suivant:

Le mardi 30 mars 1993

IL EST ORDONNÉ, — Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit constitué pour l'étude en comité du projet de loi C-116, Loi visant à empêcher des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois;

Que l'ordre portant suite de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et